

**DÉCISION N° 17-098**

**RELATIVE AUX CANDIDATURES AUX ELECTIONS DES DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT DU  
DEPARTEMENT DE BIOLOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**Le président de l'École normale supérieure de Lyon,**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;*

*Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé le 11 octobre 2016 ;*

*Vu la décision 17-079 du 11 avril 2017 portant organisation des élections des directeur et directeur adjoint du département de biologie de l'ENS de Lyon ;*

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est candidat le binôme suivant aux élections des directeur et directeur adjoint du département de biologie :

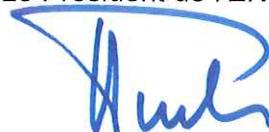
- VOLFF Jean-Nicolas, candidat aux fonctions de directeur ;
- ALAZARD-DANY Nathalie, candidat aux fonctions de directrice adjointe.

**Article 2 :**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

*Fait à Lyon, le 26 avril 2017*

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON

**Diffusion :**

- affichage à la date de la signature, sur les panneaux réservés à cet effet ;
- intranet, rubrique « informations institutionnelles » – « décisions du président ».

**Modalités de recours contre la présente décision :** en application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

